

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le règlement n°1222/2022 de la commission du 22 décembre 2022 relatif à l'application des articles 137 et 138 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de soutien,
Vu le Guide général des collectivités territoriales et notamment les articles 1322-1, et 1322-5,
Vu la délibération n°13 du 17 avril 2023 portant sur l'attribution du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises,
Vu la convention relative à la mise en œuvre du SODEC concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique,
Vu la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise HOME RENOV le 03 septembre 2023,
Vu l'acte simple de la commission émise en date du 03 novembre 2023,
CONSIDÉRANT que la société justifie à travers ce projet, le souhait d'effectuer la refonte totale de son site internet, avec l'intégration de modules de prise de rendez-vous
CONSIDÉRANT que l'aide financière est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réalisées, cette somme ne pouvant être supérieure à 22 000 € HT,
CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT réalisées est de 9 324 €, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 9 324 / 2 = 4 662 €.

D É C I S I O N

Attribuer à l'entreprise HOME RENOV dont le siège est situé au 8 Avenue Antoine de Saint Exupéry - 87125 Couzeix, une aide financière d'un montant maximal de 4 662 €.
De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise HOME RENOV ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.
D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 11 DEC 2023

Le Président de Limoges Métropole,



Reçu en préfecture le 04/12/2023 par le préfet de la région de la Nouvelle-Aquitaine
et en préfecture de la Dordogne le 04/12/2023 par le préfet de la Dordogne

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique à l'entreprise HOME RENOV

1 DOCUMENT - Publié le 15 Décembre 2023



27676.pdf
(.pdf, 110,4 Ko)



TÉLÉCHARGER